

# Des mesures pour contrer la cyberhaine

DIVERSITÉ Un nouveau plan anti-discrimination pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Le gouvernement de la Fédération vient d'adopter le plan anti-discrimination 2014-2019.
- Présenté par Isabelle Simonis, ministre de l'Égalité des chances, il concerne tous les ministres.

**A** l'école, sur les réseaux sociaux, dans les clubs de sport, les discriminations et les discours de haine s'imposent partout. Sur le marché de l'emploi ou dans l'accès au logement aussi, mais ces compétences-là dépendent de la Région, voire du fédéral et non de la Fédération. Or, Isabelle Simonis (PS) est ministre de l'Égalité des chances, des Droits des femmes, de la Jeunesse et de la Promotion sociale pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et elle vient de faire approuver le plan anti-discrimination 2014-2019 ce mercredi matin au parlement.

Là où les plans des législatures précédentes étaient rédigés « in abstracto », ce nouveau plan résulte d'un screening complet de la Déclaration de politique communautaire, souligne le cabinet de la ministre. En passant le texte en revue, la ministre a dégagé 52 mesures visant à lutter contre toutes les formes de discriminations et ce à travers toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Maxime Prévot, ministre en charge de l'Égalité des chances pour la Ré-

gion, devrait faire de même prochainement. Sous la dernière législature, Eliane Tillieux et Fadila Laanan avaient par contre présenté un plan commun.

Pour l'heure, l'adoption de ce plan signifie donc que chaque ministre de la Fédération s'engage à mettre en place les mesures qui le concernent, dans l'enseignement, les médias, le sport, la jeunesse, etc. Des compromis politiques ont donc été nécessaires. « Ça n'a pas été simple », nous souffle-t-on au cabinet... « *Mais nous avons abouti à 52 mesures, ce n'est pas rien !* ». Le dossier de la diversité et du vivre-ensemble, sans doute le plus sensible – la population musulmane ne cesse de dénoncer les discriminations dont elle fait l'objet – est par exemple peu développé à ce stade. C'est que, selon la ministre (voir notre interview), un plan spécifique de lutte contre le racisme devrait être élaboré par le ministre président lui-même, en concertation avec le secteur.

Mais le plan anti-discrimination approuvé ce mercredi vise déjà de nombreux domaines.

**1 A l'école** C'est sans doute une des mesures les plus neuves. La première que cite la ministre : la création d'un guide de lutte contre la cyberhaine à l'intention des élèves à partir de 13 ans, soit l'âge légal d'inscription sur Facebook. La jeunesse constitue la première des trois priorités définies par la ministre dans le cadre de ce plan. Les mesures proposées au niveau de l'école sont donc nombreuses. L'instauration d'un cours d'éducation à la citoyenneté (qui remplacera une des deux heures du cours confessionnel) est par exemple également repris dans le plan. Plusieurs mesures dans l'enseignement touchent également à la question du genre : l'inclusion de cette thématique dans la formation des enseignants ou encore dans l'évaluation des manuels scolaires.

**2 Sur Internet** On le sait, les discours racistes, homophobes, antisémites, pullulent sur la Toile. Et ils ne concernent pas que les jeunes de 13 à 15 ans. Le plan anti-discrimination entend donc s'y attaquer. Si les mo-

dalités concrètes ne sont pas encore définies, la ministre souhaite élaborer une « signalétique » contre les discours haineux sur le web. L'idée serait de diffuser des signaux sur le thème « surfez courtois » et de créer un « code de bonne conduite du citoyen en ligne ». La diversité dans les médias, la culture et les nouveaux médias constitue par ailleurs le deuxième axe prioritaire du présent plan.

**3 Dans les maisons de jeunes** Il s'agit d'une demande forte du secteur, estime le cabinet de la ministre : mettre à disposition des éducateurs des outils pour aborder les questions de radicalisme avec les jeunes. Les éducateurs se disent en effet assez démunis actuellement.

Le troisième axe prioritaire défini par la ministre, une « *action politique cohérente* », vise à faire de la fonction publique un exemple en termes de diversité.

Le mois dernier, la ministre a déjà fait approuver un plan interministériel de 24 mesures favorisant l'égalité réelle entre hommes et femmes. ■

ÉLODIE BLOGIE

## HOMMES-FEMMES

### L'égalité au travail, priorité de 2015

Si, jusqu'à la législature précédente, l'égalité entre hommes et femmes était intégrée à la compétence « Égalité des chances », elle fait aujourd'hui l'objet d'un ministère autonome. Isabelle Simonis est donc, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la fois ministre de l'Égalité des chances et ministre des Droits des femmes. En vue de distinguer ses deux compétences, elle a déjà,

en novembre, fait adopter un plan interministériel similaire qui visait quant à lui l'« *égalité réelle* » entre hommes et femmes. 24 mesures ont donc été listées, parcourant l'ensemble des compétences de la Fédération. On y retrouve par exemple les idées d'encourager la création de sections Dames dans les clubs sportifs, d'améliorer les dispositifs de prise en charge des enfants maltraités, de lutter contre l'hypersexualisation

des enfants, de favoriser l'attractivité des carrières scientifiques auprès des étudiantes, etc. Par ailleurs, la ministre a mis en place un groupe de travail, baptisé « Alter Egales », et reprenant l'ensemble des associations de femmes francophones. Chaque année, un thème sera privilégié et pourra donner lieu à d'autres propositions concrètes. Le focus de l'année 2015 ? Le droit à l'égalité au travail.

É.BL.

# Simonis « Les jeunes sont des vecteurs de changement »

ENTRETIEN

**Si vous ne deviez pointer que trois mesures de ce plan...**

*Dans le cadre de l'enseignement, nous souhaitons mettre en place un guide de lutte contre la cyber-haine pour les élèves de 13 à 15 ans. Dans la même optique, nous réfléchissons à une signalétique claire qui s'inspire de ce qui se fait à la télé pour mettre en garde contre les discours haineux sur Internet. Mais nous devons encore réfléchir aux moyens techniques de concrétiser cela. Une deuxième mesure, c'est la création d'outils pour que les animateurs dans les maisons de jeunes puissent réagir quand ils sont confrontés à des discours haineux, voire au radicalisme. Enfin, dans le domaine du sport, je sais que le ministre Colin est très attentif à toutes les questions de violences, de discriminations, de stéréotypes. Une des mesures de ce plan est donc de promouvoir la charte éthique pour le Sport.*

**Le plan indique qu'il n'y a « pas d'impact budgétaire à ce stade ». C'est-à-dire ?**

*L'engagement des ministres à ce stade est de dire « dans mon département, avec mon calendrier et mes budgets, je m'engage à mettre en place telle et telle mesure ». Certaines arriveront peut-être dès 2015, d'autres prendront plus de temps. La planification et la budgétisation suivront.*

**Si chaque ministre doit puiser dans son enveloppe, ces mesures ne risquent-elles pas de passer au second plan ?**

*Toutes les questions qui ont été abordées sont des questions sensibles, mais pour lesquelles j'ai senti énormément d'engagement de la part de mes collègues. Nous prendrons en charge le pilotage mais aussi l'évaluation annuelle de ce plan. Aujourd'hui, je suis très heureuse de voir que mes lignes de conduite pour la législation sont désormais celles de tout le gouvernement.*

**Dans votre plan, on trouve beaucoup de mesures qui concernent par exemple le genre. La diversité semble moins présente...**

*Il y a déjà une série de mesures qui concernent le vivre-ensemble. L'une de celles-ci sera pilotée par le ministre-président, Rudy Demotte: il s'agit de proposer un plan national ou intrafrancophone de lutte contre le racisme. Nous comptons réunir un ensemble d'acteurs à la rentrée pour entamer le dialogue et aboutir à des mesures plus concrètes, qui n'ont pas encore été débattues au gouvernement. Ce sujet mérite une attention particulière.*

**Enfinement, la ligne directrice de ce plan ?**

*Nous nous focalisons sur les jeunes, qui sont à mes yeux d'importants vecteurs de changement. C'est avec eux que l'on peut prôner une société de la tolérance. ■*

Propos recueillis par  
É.BL.